



CGT Educ'action Mayotte
0639 94 05 98
cgt.mayotte@gmail.com

à Madame le Vice-recteur de Mayotte

Objet : préavis de grève pour le jeudi 16 novembre 2017

Combani, le 8 novembre 2017

Madame le Vice-recteur,

Au-delà du contexte national et des multiples attaques contre les salariés du secteur public comme du secteur privé, la situation de notre service public d'éducation à Mayotte est préoccupante.

Aucune mesure concrète d'attractivité n'a été prise ce qui conduit à une précarisation sans précédent de notre service public d'éducation, alors même que les conditions d'emplois des personnels non-titulaires ne sont pas admissibles (travail sans contrat, sans rémunération, licenciements illégaux...). De plus, les sanctions financières prises contre les agents malades continuent de détériorer l'attractivité du département.

La surpopulation scolaire a pour conséquence une très inquiétante augmentation de la violence dans et aux abords des établissements du second degré.

Dans le premier degré, le manque de moyens humains et matériels conduisent à une impasse dans l'application des rythmes scolaires.

Concernant les reprises d'ancienneté des agents de l'ex-CDM, nous ne constatons aucune avancée.

Enfin, nous sommes inquiets concernant les conditions de rémunérations des professeurs des écoles stagiaires.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CGT Educ'action Mayotte dépose un préavis de grève couvrant toutes les catégories de personnels du vice-rectorat de Mayotte pour la journée du 16 novembre 2017 et revendique :

- Un plan ambitieux de constructions scolaires dans le 1^{er} et le 2nd degré ;
- La remise à plat des rythmes scolaires ;
- La création de postes d'enseignants, de personnels administratifs, techniques et de vie scolaire ;
- Des mesures d'attractivité concrètes permettant de pourvoir ces postes en personnels titulaires ;
- Une gestion humaine des personnels contractuels et l'ouverture d'une véritable négociation sur leurs conditions d'emploi et de réemploi ;
- La fin de la discrimination syndicale au collège de Passamainty ;
- L'arrêt des sanctions financières contre les personnels malades ;
- Une reprise complète de l'ancienneté générale de service pour les agents de l'ex-CDM, sur la base de l'accord trouvé à Paris en juin 2016.
- L'application des textes pour les professeurs des écoles stagiaires.

Nous vous prions de croire, Madame le Vice-recteur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Quentin SEDES, Secrétaire Général de la CGT Educ'action Mayotte.